

# **PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 juin 2025**

**PRÉSENTS :** Madame BELAIR, M. GAYOT, Madame HUMBERT, M. LAVIGNE, M. JOUHANNY, Madame LEYSSENNE, Madame LUBRANO, Madame DOIZON, M. MALLEFONT, M. DUFOURNEAU.

**EXCUSÉS AVEC PROCURATION :** M. DELAUTRETTE (à Madame BELAIR), M. CARLINI (à Madame HUMBERT).

**ABSENT :** M. RIPOLL.

**Secrétaire de séance :** M. DUFOURNEAU.

Madame BELAIR, en sa qualité de Maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

## **INFORMATION DE DÉBUT DE SÉANCE**

Madame BELAIR informe le conseil que Madame Juliette PELTIER a présenté sa démission pour des raisons de santé et d'organisation personnelle, ne lui permettant pas de s'investir pleinement dans la vie communale.

Le conseil adresse ses remerciements à Madame PELTIER pour son engagement et salue sa décision empreinte de bienveillance. Le quorum est désormais révisé à 7 conseillers.

## **1. RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER – PISCINE / GÎTES**

Madame BELAIR présente le recours à la société PROSPORT pour le recrutement de personnel pour la saison estivale :

- 2 agents techniques à temps complet (du 4 juillet au 23 août) pour l'accueil du public et l'entretien des espaces.
- 1 agent technique à 21 heures hebdomadaires (du 9 au 23 août) pour l'entretien des gîtes.
- 2 éducateurs des APS en temps complet (du 5 juillet au 22 août) : un BEESAN (échelon 8), un BNSSA (échelon 10).

Les agents pourront effectuer des heures complémentaires si nécessaire. Faute de maître-nageur recruté, les cours de natation ne seront pas proposés cet été.

Vote : Accord à l'unanimité

## 2. CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Suite à la mutation d'un agent en disponibilité (Mme FAYOL), la commune souhaite créer un poste de rédacteur (filière administrative) pour remplacer cet emploi d'animateur. Ce poste relèvera de la catégorie B, et pourra être ouvert également à des agents de catégorie C (adjoint administratif principal 2e et 1ère classe).

Les postes non pourvus seront ensuite supprimés, après validation du Comité Social Territorial (CST). La Maire précise que ce changement n'aura pas d'impact budgétaire négatif.

Vote : Accord à l'unanimité

Mme la Maire informe le conseil du départ de Mathieu GAYOUT, responsable du hameau de gîtes au 30/09/2025. Un recrutement vient d'être lancé pour son remplacement.

## 3. MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

À la suite de la création du poste précédent, il convient d'ajuster le régime indemnitaire en conséquence. La délibération actuelle sera complétée avec les nouveaux grades. Sous réserve de validation par le CST, le poste d'animateur sera supprimé.

## 4. ASSURANCE VÉHICULES DES COLLABORATEURS

GROUPAMA propose une assurance complémentaire pour couvrir les déplacements professionnels des agents et des élus avec leur véhicule personnel (jusqu'à 20 000 km/an, pour un coût d'environ 500 €).

La Maire souligne que cette option existe parfois gratuitement dans les contrats personnels. De plus, cette souscription nécessiterait que les élus déclarent chacun de leurs déplacements afin qu'ils soient couverts, ce qui serait très chronophage. Il est décidé de reporter le vote afin de consulter les agents sur l'utilité de cette couverture.

## 5. TARIFS PISCINE – BUVETTE

Les tarifs actuels de la piscine sont reconduits :

|  |                          |
|--|--------------------------|
| - Locataire des gîtes                            | compris dans la location |
| - Enfants 0 à la veille de ses 3 ans             | gratuit                  |
| - Ticket journalier enfant 3 à 15 ans            | 1.50 €                   |
| - Ticket journalier adulte                       | 2.50 €                   |
| - Carte abonnement enfant 3 à 15 ans             | 12 € les 10 entrées      |
| - Carte abonnement adulte                        | 20 € les 10 entrées      |
| - Carte privilège enfant 3 à 15 ans              | 20 € (saison)            |
| pour enfant domicilié ou résidant sur la Commune |                          |
| - Carte privilège adolescent 16 à 21 ans         | 30 € (saison)            |

pour adolescent domicilié ou résidant sur la Commune (sans limite d'âge pour ceux qui justifient de la poursuite de leurs études)

Le Conseil décide des tarifs buvette suivants :

|  |        |
|--|--------|
| - Glaces MAGNUM amande/blanc/chocolat  | 2.90 € |
| - Glaces MAGNUM starchaser   | 2.90 € |
| - Glaces SOLERO Exotique   | 2.60 € |
| - Glaces SOLERO FRUITS ROUGES  | 2.10 € |
| - Glaces CORNETTO vanille/classico   | 2.50 € |
| - Glaces DONUT   | 1.30 € |
| - Glaces CALIPPO Cola  | 1.80 € |
| - Glaces CALIPPO Fraise  | 1.80 € |
| - Glaces SUPER TWISTER   | 1.80 € |
| - Café/Thé/Eau Volvic/Jus orange en brique                                   | 1.00 € |
| - Boissons (coca cola, orangina, fuzetea, oasis, schweppes agrumes, perrier) | 2.00 € |
| - Bière 1664   | 2.20 € |
| - Bière Leffe Blonde   | 2.60 € |
| - Panaché  | 2.00 € |
| - Barres chocolatées (mars/kitkat/twix)                                      | 1.80 € |
| - Chips  | 1.80 € |
| - Doritos nacho cheese   | 2.00 € |

Vote : Accord à l'unanimité

Il est rappelé que la formation « licence IV – débit de boissons » est nominative. Elle devra être suivie à nouveau par le nouvel agent (formation de 3 jours, coût 540 €).

## **6. TARIFS CANTINE – GARDERIE**

La commission RPI, réunie le 12 Juin, propose les ajustements suivants pour 2026 :

- Cantine : 3,05 € par enfant (+0,05 €) / 7 € par adulte (+0,10 €)
- Garderie : inchangé à 2,15 € pour le 1er enfant et 1,50 € à partir du 2e.

Rappel des bilans annuels :

- Déficit cantine : 32 317,03 €
- Déficit garderie : 9 463,60 €
- Total déficit : 41 780,63 €

La collectivité prend en charge ces services dans un objectif de qualité et d'attractivité pour les familles.

Vote : Accord à l'unanimité

## **7. RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La communauté de communes propose de reconduire la composition actuelle (2 conseillers communautaires titulaires). La commune doit délibérer avant le 31 août.

Vote : Accord à l'unanimité

## **8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

TAUFFLARD TEAM : demande de 400 € (identique à l'an dernier).

Vote : Accord à l'unanimité

ACCA : demande de 450 € (identique à l'an dernier).

M. GAYOT se retire pour cette délibération.

Vote : Accord à l'unanimité

Le conseil remercie les associations pour leur engagement et leur contribution à la vie locale.

## **9. REDEVANCE CONCESSION GRDF**

Montant 2025 : 812,50 €.

Vote : Accord pour encaissement à l'unanimité

## **10. REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ENEDIS**

Montant 2025 : 241 €.

Vote : Accord pour encaissement à l'unanimité

## **11. CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIÈRE LOGEMENT SOCIAL**

Remplacement effectué : 3 368 € TTC par l'entreprise CHENE.

Contrat d'entretien proposé : 115 € HT/an.

Vote : Accord à l'unanimité

## **12. STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS**

Face à une prolifération signalée, une convention est proposée. La commune pourra prendre en charge les stérilisations aux tarifs SPA suivants :

- Mâle : 42,70 €

- Femelle : 91,60 €

- Femelle gestante : 150 €
- Puçage : 44,70 €

Un protocole d'information à la population et de capture des chats sera mis en place.

Vote : Accord pour signature de la convention et mise en œuvre du protocole, à l'unanimité

### 13. QUESTIONS DIVERSES

• **Étang Rompu** : Le propriétaire de cet étang pour éviter des coûts trop importants de remise aux normes (fuites) a décidé d'effacer cet étang et de créer une zone humide.

Madame le Maire va alerter la DDT sur les risques de dysfonctionnement et de dégradation de la qualité de l'eau et d'alimentation des équipements de la commune si la répartition du débit en aval venait à être réduite ou supprimée.

• **Points Travaux :**

- Finalisation GRVC routes de la Teyssière et de la Vigne retardées (relance de l'entreprise).
- La consultation pour la désignation d'un architecte du patrimoine pour les écuries va être lancée dans les prochains jours. Les relevés de la structure viennent d'être effectués, la Commune n'est pas encore en possession des conclusions.
- L'installation de l'ombrière est reportée à septembre.
- Subvention exceptionnelle obtenue pour la chaudière de la salle des fêtes : 15 540,90 €. Cette subvention exceptionnelle (normalement non accordée pour ce type de travaux) a été obtenue grâce à l'intervention en urgence de madame le Maire, sans quoi la collectivité en aurait subi le coût.
- Les travaux du hameau de gîtes sont maintenant achevés. Mme la Maire présente un diaporama des réhabilitations et indique au Conseil qu'une visite leur sera proposée et qu'une inauguration aura lieu prochainement.

- Informations diverses :

1 – Dans le cadre du litige d'urbanisme au lieu dit Les Plaisirs pour la pose d'un tracker solaire, la plaignante a fait appel de la décision du tribunal rendue le 9 Janvier 2025 rejetant la requête de la plaignante engagée contre la Commune et Mme la Maire

2 - Mme la Maire informe le Conseil des différentes entrevues et démarches réalisées concernant la fermeture du garage (propriétaire, locataire, communauté de communes, etc...), ainsi que celle de l'atelier de toilettage canin. Sous toutes réserves, un repreneur serait susceptible de proposer une reprise du restaurant.

3 – Le transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 n'est plus obligatoire. Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour finaliser l'étude initiée afin d'avoir un diagnostic précis et complet si la compétence devait être retransmise à la Communauté de Communes.

4 – Un conteneur carton a été mis en place par le Syded à l'écopoint Route de La Vigne

5 – Dans le cadre de la journée nationale des aidants, la Commune s’associe à l’ADPAD et d’autres acteurs de la gérontologie, en collaboration avec l’entreprise Broussaud et la participation de l’EHPAD des Cars pour la mise en place d’un atelier d’une demi-journée (9 Octobre) pour informer, sensibiliser et accompagner les aidants de personnes âgées et handicapées.

6 – Mme la Maire et Mr JOUHANNY ont effectué une visite des travaux du futur EHPAD vendredi 13 juin avec les membres du conseil de vie sociale.

7 – La maison BAROIN vient d’être acquise par Mme MALIGNER.

8 – Ecole : Mme VIRONDEAU et Mme CORTE RABAUD, nos enseignantes, vont rejoindre d’autres écoles à la prochaine rentrée scolaire.

9 – Un tracteur a emprunté le pont romain pour dégager un véhicule de chasseur coincé et a provoqué des dégâts sur la structure. Des rochers vont être mis en place par le service technique pour éviter toute circulation sur le pont, désormais fragilisé.

Le Conseil remercie Madame le Maire. La séance est levée.